

À remplir par l'apprenti et à retourner par mail à mes-aides@cfadescartes.fr

I. INFORMATIONS SUR L'APPRENTI(E)

Nom / Prénom : _____

Formation : _____

E-mail : _____

Tél : _____

II. CHOIX DE LA MODALITÉ (Une seule option possible)

☐ MODALITÉ A : REMBOURSEMENT SUR FACTURE (Équipement spécifique)

Pour les contrats éligibles signés avant le 30/09/2026

Pour des demande d'ordinateurs, voir les formations éligibles

Note : Le CFA DESCARTES SUP décline toute responsabilité en cas d'achat d'un équipement dont le remboursement serait refusé ou plafonné par l'OPCO qui est le seul décisionnaire.

- **Étape 1** : J'envoie ce formulaire pour vérification à l'adresse ci-dessus.
- **Étape 2** : Je reçois via le CFA la décision de prise en charge OPCO
- **Étape 3** : Je transmets ma facture*, un RIB à mon nom et le descriptif technique de l'ordinateur.

*La facture doit être au nom du demandeur et présente la mention payée ou acquittée

Description de l'équipement :

.....

☐ MODALITÉ B : PRÊT DE MATÉRIEL informatique

- Étape 1 : J'effectue ma demande via le formulaire.
- Étape 2 : Je prends rendez-vous avec le service informatique du CFA via it@cfadescartes.fr
- Étape 3 : Je fournis les pièces attendues (Attestation de Responsabilité Civile + Chèque de caution de 500 €).

III. ATTESTATION SUR L'HONNEUR (Obligatoire)

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur :

- Être inscrit(e) en première année d'exécution de mon contrat d'apprentissage.
- N'avoir jamais bénéficié de ce dispositif auparavant, dans aucun autre CFA.

- Avoir compris que le remboursement final dépend de l'accord de l'OPCO.
- Si je décide d'acheter mon matériel avant d'avoir reçu la confirmation du montant de l'aide, j'assume seul(e) le risque d'un reste à charge important.
- M'engager à ne pas revendre ou céder le matériel financé ou prêté pendant la durée de ma formation.
- L'équipement est nécessaire à l'exécution de ma formation.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature de l'apprenti :

Toute fausse déclaration expose le demandeur au remboursement des sommes perçues et à des sanctions disciplinaires.

IV PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un **traitement** par l'ADEFSA – CFA DESCARTES SUP afin de gérer votre demande d'aide au premier équipement (vérification de l'éligibilité, liaison avec les OPCO, remboursement ou prêt de matériel).

Base juridique : Exécution de mesures liées à votre contrat d'apprentissage et obligations légales (Code du Travail Art. L6332-14).

Destinataires : Services administratifs, comptables et informatiques du CFA, ainsi que l'OPCO dont dépend votre entreprise.

Durée de conservation : Vos données sont conservées pendant toute la durée de votre formation, puis archivées pendant 5 ans à des fins de contrôle administratif et financier.

Vos droits : Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement ou demander sa limitation.

Contact : Pour exercer vos droits, contactez notre délégué à la protection des données à l'adresse : dpo@cfadescartes.fr.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

- Éligibilité (1ère année / Privé) : ☐ Validée ☐ Refusée

- Accord OPCO reçu : ☐ OUI ☐ NON (Montant accordé : _____ €)

- Avis Responsable Formation (si matériel spécifique) :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Date de mise en paiement / Remise du matériel : ____ / ____ / ____

Attention : les contrats d'apprentissage avec les entreprises publiques (sans OPCO) ne sont pas éligibles à ce dispositif

Financement du premier équipement - Equipement informatique
Formations éligibles et nature du financement

CONTRAT SIGNES AVANT LE 30/07/2026				
FORMATIONS ELIGIBLES			FORMATIONS ELIGIBLES	
BUT2 INFO	LP MTSP -TEV -3EV	REMBOURSEMENT SELON LE NIVEAU DE PRISE EN CHARGE DE L'OPCO. POUR DES ORDINATEURS AYANT LES CARACTERISTIQUES SUIVANTES : Configuration minimale Processeur (CPU) : Un Intel Core i7 ou un AMD Ryzen 7 (ou une puce Apple M2 / M3 Pro) Mémoire vive (RAM) : 16 Go minimum Stockage : Un disque SSD de 512 Go minimum Carte graphique (GPU) : Une carte graphique dédiée (type NVIDIA RTX série 40 ou équivalent) ou une puce graphique intégrée performante Écran : Une définition de 1080p (Full HD) minimum	BUT TC	PRÊT D'ORDINATEUR PAR LE CFA
BUT3 INFO	LP PACKAGING		BTS CG	
BUT3 MMI CHAMPS CN	LP SAN		BTS GPME	
BUT3 MMI CHAMPS DW	LP TOURISME - WW		BTS MCO	
BUT3 MMI MEAUX	M1 CMW		BTS NDRC	
DEA 1 ES&A	M1 COM		BTS TOURISME	
DEA 1 FRAG	M1 EEEA		DCG 2 & 3ème année	
DEA 1 TRANSFO	M1 INFORMATIQUE		DSCG	
DEA 2 A&E	M1 MIPI		LP ASS, BANQUE, FINANCE	
DEA 2 ES&A	M1 MITIC		LP MDAI	
DEA 2 FRAG	M2 INFO SSIO		LP MOO	
DEA 2 TRANSFO	M2 CMW		LP MPV CS	
DEEA	M2 COM		LP RDC	
DITS 1 MONTAGE	M2 D2SN		TP ECGP	
DITS 1 SON	M2 EEEA - MCC		TP MRH	
DITS 2 MONTAGE	M2 EEEA - SCEC		TP MSC	
DITS 2 SON	M2 EEEA - TRT		TP MSC BANQUE DES PRO	
L3 INFORMATIQUE	M2 INFO IMAGE		TP MSD MARKET, ET COMMERCIALE	
L3 MIPI	M2 INFO LOG		PREPA BACHELOR - BUT TC	
L3 MITIC	M2 INFO SIA			
L3 SPI AMPI	M2 IPCP			
LP CAA	M2 MIPI			
LP CABE	M2 MITIC			
LP CT	M2 PATRIMOINES AUDIO			
LP ECD-BIM	M2 PRODUCTION AUDIO			
LP Edition IN	M2 QSI			
LP FABRICATION	MOTION DESIGN			
LP MISP				
CONTRAT SIGNES APRES LE 29/07/2026				
Le décret 2026-679 du 27 juillet 2026, modifie les conditions d'attribution de l'aide au premier équipement. L'aide pour les niveaux 6 & 7 est supprimée.		FORMATIONS ELIGIBLES		
		BTS CG	PRÊT D'ORDINATEUR PAR LE CFA	
		BTS GPME		
		BTS MCO		
		BTS NDRC		
		BTS TOURISME		
		PREPA BACHELOR		
Accès au lien Décret 2026-679 du 27 juillet 2026				